

action jeunesse

Association sportive et culturelle
Agrément "sport" jeunesse et sport. Affiliée à la fédération Française des clubs omnisports
01 45 84 29 65 - asactionjeunesse@gmail.com - 74 rue Clisson 75013 PARIS

Saison 2026/2027

Activité choisie

Éveil cirque (dès 3 ans)
Le lundi de 17 à 18 h

École du cirque (dès 6 ans)
Le lundi de 18 à 19h

Lieu de cours

Salles de sport Guilleminot - 22, rue Guilleminot – Paris 75014

Votre enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Assurance :

Nom de la compagnie :

Numéro de contrat :

Informations du/des responsables de l'enfant :

	Responsable 1	Responsable 2
Nom et prénom		
Téléphone		
Adresse postale		
Adresse mail		

Tarifs :

Coût pour l'activité 240 €
Coût de l'adhésion 30 €
Total à régler pour l'année 270 €

Modalités et facilités de paiement :

- Pour l'inscription de 2 enfants, réduction de 50 € sur le total
- Possibilités de payer avec 1 ou 2 chèques :

Banque	
N° de chèque	
Montant	

Composition du dossier et engagement :

- Je joins un certificat médical (si nécessaire, voir le questionnaire de santé à la page suivante)
- Je joins une enveloppe timbrée et adressée
- Je joins le règlement (chèque à l'ordre d'ACTION JEUNESSE)
- J'accepte que les photos prises pendant les cours apparaissent sur le site de l'Association
- J'ai pris connaissance du règlement intérieur et des conditions d'inscription et m'engage à les respecter
- J'accepte de recevoir des informations liées à l'activité par email

En cas d'absence du professeur :

J'autorise mon enfant à :

Rentrer seul à son domicile. Partir avec la (les) personne(s) désignée(s) ci-dessous :

	1	2	3	4
Nom				
Prénom				
Téléphone				
Lien avec l'enfant				

Fait à Paris, le

Signature des parents

action jeunesse

Association sportive et culturelle

Agrément "sport" jeunesse et sport. Affiliée à la fédération Française des clubs omnisports
01 45 84 29 65 - asactionjeunesse@gmail.com - 74 rue Clisson 75013 PARIS

Questionnaire de santé

À remplir par les parents ou représentants légaux de l'enfant.

Au cours des 12 derniers mois, l'enfant a-t-il eu :

1. Un problème médical nécessitant une hospitalisation ?
2. Une maladie chronique (asthme, diabète, épilepsie...) ?
3. Une blessure importante (fracture, entorse, traumatisme crânien) ?
4. Des douleurs thoraciques, palpitations, malaise ou essoufflements inhabituels ?
5. Un traitement médical régulier ?
6. Un avis médical déconseillant la pratique sportive ?

NON à toutes les questions → Pas besoin de certificat médical, seule l'attestation parentale est requise.

OUI à une ou plusieurs questions → Fournir un certificat médical d'aptitude.

Attestation parentale

Je soussigné(e) :

Représentant légal de l'enfant :

Atteste avoir complété le questionnaire de santé relatif à son état de santé.

Après l'avoir rempli, je certifie que toutes les réponses sont négatives.

Fait à _____, le _____

Signature :

Autorisation d'utilisation de l'image d'un mineur

Je soussigné(e) :

Représentant légal de l'enfant :

Autorise N'autorise pas

L'association Action Jeunesse à utiliser l'image (photos et vidéos) de mon enfant dans le cadre exclusif de ses activités :

Communication interne,

Affichage dans les locaux,

Supports de communication (site internet, réseaux sociaux, plaquettes, etc.).

Cette autorisation est donnée à **titre gratuit**.

Je conserve la possibilité de la retirer par simple demande écrite à l'association.

Fait à _____, le _____

Signature du représentant légal :

Règlement de l'Association

Tout adhérent à l'Association doit être à jour de son dossier d'inscription, « AS Action jeunesse » **ne pourra honorer une demande d'adhésion sur présentation d'un dossier d'inscription incomplet**. Tout trimestre commencé est du.

Pour des raisons d'assurance, Il n'est toléré qu'un seul cours d'essai gratuit, tout cours d'essai supplémentaire sera à régler en début de cours au professeur, et sera au prix de 10€. En cas d'inscription cette somme sera déduite.

Le certificat médical est obligatoire pour la pratique d'une activité sportive au sein de l'Association.

Tout parent de jeune adhérent est tenu d'accompagner celui-ci sur le lieu de cours et de venir le chercher une fois l'activité terminée ou de mandater une personne majeure qui le prendra en charge pour le trajet aller et retour.

AS Action Jeunesse n'est pas responsable de tout incident en dehors des heures et lieu de l'activité. De même pour les pertes, vols, oublis ou détériorations des objets de valeur ou autres, pendant et hors des heures de cours.

Les parents de jeunes adhérents sont tenus de vérifier la présence du professeur avant de quitter le lieu d'activité.

L'adhésion doit être payée par tous les adhérents : elle reste acquise à l'Association, la cotisation à l'activité peut être remboursée déduction faite des frais administratifs et de la valeur du trimestre commencé, en cas de contre-indication médicale ou d'accident et sur présentation d'un certificat médical en cas d'arrêt définitif de l'activité.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt temporaire de l'activité ou d'arrêt de l'activité pour convenance personnelle.

Les activités ne sont pas assurées pendant les vacances scolaires.

Les séances peuvent être annulées sans préavis, sans remplacement ni remboursement, sur décision de la Direction de la Jeunesse et des sports de la Ville de Paris, pour motif d'ordre public ou en cas de force majeure : grève du personnel municipal, fermeture ou réfection des locaux....

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Signature de l'adhérent ou du responsable légal pour les jeunes enfants

Accompagnée de la mention « lu et approuvé »